

NOTE AUX FAMILLES – LA RESTAURATION SCOLAIRE

TRES IMPORTANT : Ce document vient en complément du dossier d'inscription à la cantine. Il n'est pas nécessaire de le compléter si votre enfant reste au forfait 4 Jours

L'emploi du temps de votre enfant est définitif depuis le Lundi 15 septembre 2025. Vous trouverez ci-dessous un tableau à remplir puisque vous aurez le choix, à compter du Lundi 29 septembre 2025, d'inscrire votre enfant 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine.

Rappel : Votre enfant déjeune obligatoirement les 4 jours par semaine jusqu'au vendredi 26 septembre 2025.

Le tableau ci-dessous doit être rempli, daté, signé, et remis obligatoirement au service Intendance au plus tard le **Mardi 23 Septembre 2025.**

Les familles qui n'auront pas remis de coupon ou qui ne l'auraient pas remis à temps seront facturées 4 jours par semaine.

COLLEGE ARIANE

RESTAURANT SCOLAIRE - CHOIX DE LA DEMI-PENSION
A COMPTER DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

NOM de l'élève (en majuscules).....

Prénom de l'élève:

CLASSE:

Cochez la case: A compter du 29 septembre, mon enfant déjeunera à la cantine le :

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

Attention, ce choix sera définitif. Par ailleurs, des clubs pourront avoir lieu pendant la pause déjeuner. Cette information est donc à prendre en considération.

NOM et prénom du représentant légal :

Adresse :

.....

N° tél:.....mail :.....

DATE : Signature :